

Lettre ouverte aux élu-e-s de Nantes-Métropole, du département de Loire-Atlantique, des Conseils de Région des Pays de Loire et de Bretagne et aux candidat-e-s aux législatives.

Les politiques au pouvoir à Nantes métropole, au département et à la région, ont décidé que les terres agricoles et le bocage du secteur de Notre Dame des Landes n'étaient que de « pauvres landes » bonnes à être sacrifiées au projet d'un grand aéroport.

Sacrifiés aussi l'équivalent de 500 emplois directs et indirects liés aux activités du bassin laitier et viande des 82 exploitations touchées par le projet, dont 39 très amputées de leur structure foncière et dont 15 à 18 disparaissent totalement.

Les paysans de Notre Dame des Landes veulent continuer à vivre et travailler de leur métier d'éleveurs et de producteurs de lait et autres productions locales de proximité. Les habitants anciens et nouveaux qui vivent dans les villages de la commune et les bourgs des communes proches constituent un tissu rural vivant qui ne peut être sacrifié au choix d'un projet de développement d'une mégapole toujours plus gourmande de terres.

Ces paysans et habitants ne sont pas destinés à vivre les violences physiques et psychologiques quotidiennes pour être expulsés suite à des décisions d'élus qui ne mesurent pas où ne veulent pas voir les conséquences inhumaines de leurs décisions.

Cela n'empêche pas notre département (Conseil général, et Chambre d'agriculture) de se targuer de mots et de vœux pieux à travers la publication en février 2012, d'une « charte pour la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire », document signé par le président du Conseil Général et par le président de la Chambre d'Agriculture. Après avoir sacrifié plus de 2000 hectares pour l'espace aéroportuaire, ses infrastructures et les accès routiers, est-il donc possible de toujours prétendre à la protection des espaces agricoles ?

Notre Dame des Landes : un projet déficitaire !

A la demande du collectif d'élus opposés au projet de nouvel aéroport à Notre Dame des Landes, le cabinet d'études européen indépendant CE-Delft a passé au crible l'analyse économique globale de l'enquête d'utilité publique de 2006. Il a découvert de nombreuses irrégularités, omissions et erreurs de calculs.

Le cabinet CE Delft a intégré la plupart des coûts omis et rectifié les valeurs erronées sur les gains en temps de trajet ; il diminue de 5,4 % les prévisions de nombre de passagers (3 % du fait du pétrole plus élevé et 2,4 % du fait du marché des quotas d'émissions de gaz à effet de serre). Il a, en revanche, intégré la diminution des coûts qu'entraînent les modes de réalisation et de financement définis par Vinci.

Malgré cela, le résultat est clair : alors que l'étude de 2006 annonçait un bénéfice global pour la collectivité de la création de NDDL avec une fourchette de gain entre 500 et 600 millions d'euros, le bilan de l'opération s'avère être négatif ! **Le déficit global est estimé à 90 millions d'euros dans ce scénario et à 600 millions en ajoutant des hypothèses prudentes** (comme un dépassement de 40 % des coûts de construction).

La conclusion du cabinet CE Delft est non équivoque : **le maintien de la plateforme actuelle de Nantes-Atlantique est clairement plus avantageux.**

La déclaration d'utilité publique de 2008 est donc fondée sur des bases erronées, elle doit être abrogée.

La qualité des eaux sera touchée par le projet d'aéroport

Le périmètre du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes touche quatre zones d'intérêt écologique reconnu, dont les Landes de Rohanne, et les zones bocagères les mieux préservées de notre département : Notre Dame des Landes d'une part et Malville d'autre part. Un cinquième site d'intérêt est à proximité directe : la vallée du Gesvres.

De plus, la morphologie du site correspondant à un haut plateau entouré d'un chevelu de vallées et de leurs ruisseaux qui doivent être préservés de toute agression. Ce plateau classé en zone humide à 98%, alimente de ses eaux deux bassins versants : au sud celui de la Loire et au nord celui de l'Isac et de la Vilaine. La qualité des eaux sera inévitablement touchée par le projet d'aéroport, le barreau routier sud et les infrastructures périphériques. Il y a des risques forts pour les 3 sites d'intérêt international : la Loire aval, les marais de l'Erdre et la Grande Brière qui seront inévitablement touchés par le projet et la création des nombreuses infrastructures routières.

Nous dénonçons l'hypocrisie dans le domaine de l'environnement qui, dans l'étude des mesures compensatoires, envisage de recréer des zones humides pour compenser la destruction importante de celles existantes sur le site. Ce n'est qu'un exercice virtuel qui essaie de camoufler l'impossibilité "de recréer ce qui sera détruit".

Nous disons avec les diverses associations, mouvements politiques, syndicats et collectifs qui s'opposent à ce projet, qu'il n'est jamais trop tard pour refuser le bétonnage des terres agricoles, sachant que la Loire-Atlantique est déjà championne en la matière avec plus de 2500 ha de terres consommées chaque année depuis 15 ans. Avec le projet de NDL c'est donc un accroissement considérable de l'artificialisation des sols ; un coup très dur porté aux terres productives de notre département. Et cela pour un projet inutile !

C'est pour ces raisons que nous prenons la parole et vous invitons à en parler, à choisir et à rejoindre notre lutte et notre soutien aux paysans et militants, engagés dans la lutte et la résistance par leur grève de la faim.

Le collectif : APPEL des PAYSANS -44-

Contact : Pour joindre le collectif : Jean Martin la Planchette 44140 Montbert Tél 02 40 26 73 43